



ARRETÉ MUNICIPAL N°2026/002

Portant réglementation du stationnement rue de Bretagne (parking carrefour express) à Moulins-lès-Metz

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu la demande effectuée par la société d'étanchéité industrielle 10 Grand Rue 54670 Millery.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement rue de Bretagne (parking carrefour express) à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux.

ARRETÉ

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue de Bretagne parking carrefour express (entrée principale) à Moulins-Lès-Metz du 08/01/2026 au 16/01/2026.

Article 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Fait à Moulins-lès-Metz, le 07/01/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Maîtrise de Moulins-lès-Metz (57160)
Affiché du : 07/01/2026
au : 16/01/2026